

**MAIRIE DE BUELLAS**  
**DEPARTEMENT DE L'AIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D2026 04 28 018**

Nombre de conseillers :  
En exercice 19  
Présents 18  
Pouvoirs 1  
Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 19h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie AZNAR, Maire.

Sur la convocation du Maire, Madame Nathalie AZNAR en date du : 22 avril 2026

Présents : MM Nathalie AZNAR Yves GALIEGUE Séverine PERNAUDAT Guy TAVERNIER  
Françoise BOUVET Daniel DUFOUR Amélie RAPHANEL Sylvain SAUNIER Josette BALFIN Yves  
REYMOND Justine JAMBON Kevin COLSON Michel BERAUDIER Ludivine GONNET Freddy  
COTTET Medhi BELATROUS Monique MATUSZEZAK Caroline MICHON

Pouvoirs : Brigitte LAVIROTTE à Justine JAMBON

Absents et excusés : Brigitte LAVIROTTE

Secrétaire de séance : Amélie RAPHANEL

**OBJET : proposition des membres de la Commission de contrôle des listes électorales**

VU la loi 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales.

VU l'article R.7 du Code Electoral,

CONSIDERANT que la commission de contrôle a pour mission de contrôler a posteriori, les radiations et inscriptions opérées par le maire. Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion. Elle statue également sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

CONSIDERANT que la liste est composée de trois membres dans les communes de plus de 1 000 habitants avec une seule liste représentée au conseil municipal. Soit : un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires ou à défaut le plus jeune conseiller municipal. Un délégué de l'administration désigné par le Préfet et un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

CONSIDERANT que les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

CONSIDERANT que la commission se réunit sur saisine d'un électeur, ou entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour précédant le scrutin ou au moins une fois par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|--------------------|--------------------|
| MATUSZEZAK Monique | BERAUDIER Michel   |
| CHANEL Michel      | NOUZARED Philippe  |
| BARNAY Mickaël     | PELISSON Evelyne   |

**Certifiée conforme aux écritures**

**Au registre sont les signatures**

A Buellas, le 28 avril 2026

Nathalie AZNAR - Maire